

## LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR DURUY

### ***OBJECTIFS***

La Section Sportive du Collège Victor Duruy poursuit un double objectif qui est de favoriser la réussite sociale et scolaire des élèves ainsi que leur réussite sportive. Le parcours particulier de section sportive nécessite un engagement tant physique que scolaire de la part des jeunes et de leur famille. Leur emploi du temps est chargé (4 heures hebdomadaires en plus des horaires obligatoires y compris les horaires d'EPS de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), plus un troisième entraînement au club plus un quatrième entraînement soit au club soit à l'AS. Ceci requiert des qualités d'organisation. La motivation doit être au cœur du projet.

La section sportive propose les activités de tennis de table en partenariat avec le club et la participation aux championnats UNSS.

### ***LE RECRUTEMENT***

Il s'effectue selon les deux critères des résultats scolaires et de l'implication dans la pratique sportive.

**La date butoir de candidature pour intégrer cette section sportive scolaire est le 06/05/2020 par retour de dossier de candidature.** Ces derniers sont envoyés aux directeurs d'école par mail accompagnés du règlement intérieur de la section sportive scolaire 2020/2021.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du Directeur ou de la Directrice de l'école primaire de votre enfant ou de M Attal (professeur d'EPS responsable de la section sportive scolaire) à l'adresse suivante : julienattal31@gmail.com

### **Dossier d'admission en section sportive scolaire : Tennis de table**

Le dossier de candidature doit être constitué de:

- La demande d'inscription signée par la famille (pages 2 et 3)
- La photocopie du livret de notes de CM2
- L'avis du professeur des écoles de CM2 (page 4)
- Le règlement intérieur de la section sportive approuvé et signé. (page 5)

La Principale.  
Mme Thomas

Le professeur responsable de la section sportive  
M Attal

Dossier suivi par M Attal, professeur d'EPS

**DEMANDE D'INSCRIPTION EN SECTION SPORTIVE TENNIS DE TABLE EN CLASSE DE 6<sup>ème</sup>**

**Rentrée scolaire 2020**

Nom :

Prénom :

Né(e) le:

À

Adresse :

Téléphone:

Ecole fréquentée en 2019-2020 :

Collège de secteur :

**Adresse e-mail à laquelle recevoir les résultats des sélections d'entrée : (INSCRIRE TRES LISIBLEMENT)**

@

Pour toute question joindre M.ATTAL [julienattal31@gmail.com](mailto:julienattal31@gmail.com)

Pour intégrer la section sportive scolaire tennis de table, il convient de respecter les **obligations suivantes** :

- Pratiquer le tennis de table depuis deux ans (l'année en cours est comptabilisée).
- Suivre deux entraînements en plus des deux intégrés à l'emploi du temps du collège Victor Duruy, **soit quatre au total par semaine.**
- Participer à deux stages organisés par le club durant les vacances scolaires (les modalités financières inhérentes à ces stages peuvent être étudiées si besoin).
- Participer au quatre tournois premières balles ou aux quatre tours du criterium fédéral (selon le niveau).
- Participer au championnat par équipe (dimanche matin ou autre jour selon le niveau).



Il est important de noter qu'il est obligatoire de se conformer en tout point au règlement intérieur de la section sportive (page 5) sous peine de s'en voir exclu et de retourner sur son établissement de secteur pour les élèves ayant fait l'objet d'une dérogation (élèves hors secteurs du collège V.DURUY).(cf. circulaire départementale)

**Questionnaire :**

- Pratique le tennis de table (rayer la mention inutile): oui / non

Si oui,

Depuis combien de temps ?

Dans quel club ?

Quel classement ?

En compétition ?

- Activités extra scolaires : (rayer la mention inutile): oui / non

Lesquelles ?

A quelle fréquence et combien d'heures ?

En compétition ?

**Modalités d'examen des dossiers**

- **Tous les dossiers seront examinés** et une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais après le 06/05/2020, date butoir de retour des dossiers.

- Si une demande de dérogation doit être formulée, vous devez la transmettre au service compétent avant le 15 mai 2020 accompagnée du justificatif qui vous sera fourni, par mail, par la section sportive.

---

Je, soussigné(e) ..... père / mère / tuteur légal

de l'élève ..... sollicite l'inscription de mon enfant en section sportive scolaire tennis de table au collège Victor DURUY pour l'année scolaire 2020-2021.

A..... le .....

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ELEVE

**Avis du Professeur des Ecoles sur les capacités de l'élève à suivre une section sportive scolaire (investissement, travail, organisation, capacité à allier scolarité et pratique sportive) :**

Investissement : .....

Travail : .....

Organisation : .....

Capacité à allier scolarité et pratique sportive : .....

Observations générales.....

Fait à....., le...../...../2020      Signature :



**REGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE TENNIS DE TABLE**  
**2020/2021**

La section sportive scolaire de Tennis de Table du Collège Victor Duruy a pour objectif de concilier une scolarité réussie et un volume important de jeu en tennis de table. Pour l'atteindre, il nous paraît nécessaire de respecter ces quelques directives :

1. **Engagement moral : Tout élève appartenant à la section sportive se doit de suivre cet enseignement pour l'année entière, et ce de la sixième à la troisième.**
2. **Absences :** La présence à tous les entraînements est obligatoire. En cas d'absence prévue ou de grande fatigue, l'élève prévient le responsable pédagogique (M. ATTAL) à l'avance, remplit un billet d'absence dans le carnet de liaison et le porte chez le conseiller principal d'éducation. Toute absence non justifiée pourra entraîner une sanction. **Les cours de section sont des cours comme les autres et sont donc soumis aux mêmes règles** (cf. règlement intérieur du collège).
3. **Les résultats scolaires :** Toute baisse significative des résultats scolaires entraînera une réduction du volume hebdomadaire d'entraînement. Une chute catastrophique et durable des résultats conduira à une suspension limitée ou définitive des entraînements, une priorité absolue étant donnée aux études.  
Le responsable pédagogique assurera avec ses collègues un soutien ou un accompagnement pédagogique. La décision incombe à l'équipe pédagogique.
4. **Le comportement :** L'élève doit adopter en permanence un comportement sportif exemplaire de façon à représenter le collège et son club de façon valorisante.
5. **Les horaires :** La section sportive scolaire fonctionnera sur deux créneaux :
  - Créneau du mardi : 07h50 à 9h30 ;
  - Créneau du jeudi : 15h45 à 17h30.      Trois retards conduiront à une heure de retenue.
6. **Les déplacements :** Les élèves se rendront seuls sur l'installation sportive le mercredi matin et le jeudi après-midi, rentreront seuls chez eux le jeudi en fin d'après-midi et iront seuls au collège le mercredi à 9h30 s'ils ont un ou plusieurs cours entre 10h05 et 12h00.
7. **Les évaluations sportives :** Elles seront périodiquement mises en place afin de déterminer le maintien ou non de l'élève dans la section. Une appréciation relative à l'investissement, aux progrès réalisés, au travail fourni et au comportement figurera dans les bulletins trimestriels.
8. **Le suivi médical :** Tous les élèves doivent fournir un certificat médical **de non-contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition** émanant **d'un médecin du sport au plus tard le 01 octobre**. Deux visites médicales auprès d'un médecin du sport sont conseillées par l'éducation nationale afin que le suivi soit effectif, **une au minimum est obligatoire**.
9. **L'adhésion à l'association sportive du collège :** Elle permet d'acquérir la licence UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) nécessaire pour participer aux compétitions (de une à quatre par an). Le prix de l'adhésion s'élève à 13 euros pour les élèves de la section contre 26 euros normalement, étant donné que les élèves ne suivront pas les entraînements. **La participation aux compétitions UNSS est obligatoire dès lors qu'elle est proposée à l'élève.**
10. **L'adhésion à un club :** L'élève doit être licencié dans un club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) et s'engage à suivre dans ce club un troisième entraînement, déterminé en accord avec le responsable technique de la section sportive. Un quatrième entraînement sera demandé soit au club, soit à l'AS du collège.
11. **La participation aux compétitions fédérales et aux stages :** L'élève devra participer au critérium fédéral et aux éventuelles autres compétitions auxquelles le responsable technique de la section jugera bon de l'aligner, sauf raison majeure invoquée par ses parents. La participation aux stages attestera de la motivation certaine de l'élève dans sa progression. **ATTENTION : dans le cas d'une participation insuffisante aux compétitions et/ou stages, un élève peut être exclu de la section et se voir obligé de retourner dans son établissement de secteur s'il est arrivé par dérogation.**
12. **La tenue :** Chaque élève viendra s'entraîner avec : raquette, chaussures de salle, short, tee-shirt, serviette et gourde.
13. **Le matériel :** Pour tout achat suivre les conseils du responsable technique.
14. Tout manquement à l'un des 13 points cités pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section.
15. **Les responsables :** En cas de problème, vous pouvez contacter :
 

Au club : S. JOURDAN, D. GRKOVIC et I. PAROUTOGLOU , responsables techniques et entraîneurs de tennis de table.

Au collège : J. ATTAL, responsable pédagogique et administratif, entraîneur de tennis de table, professeur d'EPS.

J'ai pris connaissance du règlement de la section sportive,

L'élève, NOM Prénom :

Nom Prénom

Signature :

Les parents ou responsable légal, Nom ET signature :